

Centre de Pratiques Vocales et Instrumentales en région Centre-Val de Loire (C.E.P.R.A.V.O.I.)

Association

8 rue Jean-Jacques Rousseau
BP 36
37270 Montlouis sur Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Centre de Pratiques Vocales et
Instrumentales en région
Centre-Val de Loire (C.E.P.R.A.V.O.I.)**

Association
8 rue Jean-Jacques Rousseau
BP 36
37270 Montlouis sur Loire

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre de Pratiques Vocales et Instrumentales en région Centre-Val de Loire (C.E.P.R.A.V.O.I.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Engagement en matière de pensions et retraites » page 10 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite à la clôture des comptes.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses utilisées et à vérifier que la note de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

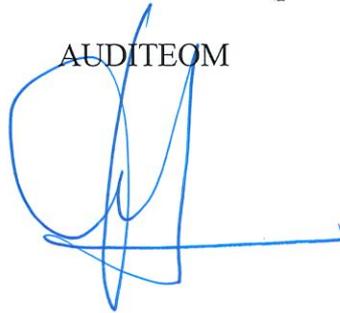
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 22 mars 2023

Le commissaire aux comptes

AUDITEOM

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

David PROUST

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	22 470	17 438	5 032	4 315	717	16.61	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	22 470	17 438	5 032	4 315	717	16.61	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	1 797		1 797	2 962	1 165	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 666		5 666	4 817	849	17.63
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	40 996		40 996	39 000	1 996	5.12
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	126 517		126 517	124 254	2 263	1.82
Charges constatées d'avance (2)	2 774		2 774	1 466	1 308	89.23	
Total II	177 749		177 749	172 499	5 250	3.04	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	200 219	17 438	182 781	176 814	5 967	3.37	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	70 059		70 059			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	10 622		9 246		1 376	14.88	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	15 309		1 376		13 933	NS	
Situation nette (sous total)	95 990		80 681		15 309	18.97	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	95 990		80 681		15 309	18.97	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			1 019		1 019	100.00
	Provisions pour charges	34 336		46 764		12 428	26.58
	Total III	34 336		47 783		13 447	28.14
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			38		38	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	19 158		19 868		711	3.58
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	29 621		27 587		2 034	7.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	289				289	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	3 387		857		2 530	295.27
Total IV	52 455		48 350		4 105	8.49	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	182 781		176 814		5 967	3.37	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

49 068 47 493

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	762	954	192	20.13
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	48 353	40 821	7 532	18.45
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	218 600	223 600	5 000	2.24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 051	16 292	17 759	109.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 159	1 970	3 129	158.81
Total I	300 608	283 638	16 969	5.98
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	94 055	84 588	9 467	11.19
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 963	2 959	4	0.14
Salaires et traitements	134 893	135 724	832	0.61
Charges sociales	50 768	53 099	2 331	4.39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 974	1 076	898	83.46
Dotations aux provisions		2 331	2 331	100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 750	3 743	993	26.54
Total II	287 402	283 520	3 882	1.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 205	118	13 087	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 31/12/2021	12 Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	984	352	631	179.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	984	352	631	179.11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	984	352	631	179.11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	14 189	470	13 719	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 119	4 090	2 971	72.63
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		5 508	5 508	100.00
Total V	1 119	9 598	8 479	88.34
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		8 692	8 692	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		8 692	8 692	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 119	906	214	23.60
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	302 711	293 589	9 122	3.11
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	287 402	292 213	4 810	1.65
5. EXCEDENT OU DEFICIT	15 309	1 376	13 933	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 182 781.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 300 607.61 Euros et dégageant un excédent de 15 308.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association CEPRAVOI, spécialisée dans la voix et dans la pédagogie musicale, contribue au développement culturel des territoires.

Son action se décline à travers trois domaines: la formation, l'action culturelle et la ressource.

L'association s'adresse aux amateurs de la voix, aux professionnels de musique, aux collectivités et à tous les acteurs culturels désireux de s'engager dans un projet impliquant une pratique vocale, de la musique médiévale aux musiques actuelles.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

L'association n'est pas fiscalisée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	749		
Installations générales agencements aménagements divers	675		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 803		2 691
TOTAL	24 227		2 691
TOTAL GENERAL	24 227		2 691

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			749	749
Installations générales agencements aménagements divers			675	675
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 448	21 046	21 046
TOTAL		4 448	22 470	22 470
TOTAL GENERAL		4 448	22 470	22 470

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	749			749
Installations générales agencements aménagements divers	533	136		669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 630	1 838	4 448	16 020
TOTAL	19 912	1 974	4 448	17 438
TOTAL GENERAL	19 912	1 974	4 448	17 438

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	136				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 838				
TOTAL	1 974				
TOTAL GENERAL	1 974				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	70 059				70 059
Report à nouveau	9 246	1 376			10 622
Excédent ou déficit de l'exercice	1 376	1 376-		15 309-	15 309
Situation nette	80 681			15 309-	95 990
TOTAL I	80 681			15 309-	95 990

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	46 764		12 428		34 336
Autres provisions pour risques et charges	1 019		1 019		
TOTAL	47 783		13 447		34 336
TOTAL GENERAL	47 783		13 447		34 336
Dont dotations et reprises d'exploitation			13 447		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 666	5 666	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185	185	
Divers état et autres collectivités publiques	39 000	39 000	
Débiteurs divers	1 811	1 811	
Charges constatées d'avance	2 774	2 774	
TOTAL	49 435	49 435	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 158	19 158		
Personnel et comptes rattachés	12 620	12 620		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 159	16 159		
Autres impôts taxes et assimilés	842	842		
Autres dettes	289	289		
Produits constatés d'avance	3 387	3 387		
TOTAL	52 455	52 455		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, TVA incluse.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Inst. génér., agencem., aménag	Linéaire	5 ans

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 929
Dettes fiscales et sociales	17 751
Autres dettes	56
Total	27 736

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 774
Total	2 774
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 387
Total	3 387

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	4

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat n'a fait l'objet d'aucune évaluation. L'association n'a pas réalisé de manifestation sur cet exercice justifiant une valorisation.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	29 624
35 à 44 ans	21 à 30 ans	4 272
moins de 35 ans	plus de 30 ans	440
Engagement total		34 336

Hypothèses de calculs retenues

- convention collective de l'animation
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3.77 %
- taux de charges patronales : 48 %

I) RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2022		MONTANT 2021	
	EN €	%	EN €	%
I. RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	6 510	27,14%	1 890	14,70%
Etat, collectivités locales, établissements publics	13 500	56,27%	10 220	79,47%
Entreprises Via Fongecif, OMA, FAF	1 380	5,75%		0,00%
Etablissements publics		0,00%		0,00%
Particuliers	2 600	10,84%	750	5,83%
SOUS TOTAL I	23 990	100,00%	12 860	100,00%
II. RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances Européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales Drac et Dépt				
SOUS TOTAL II	- €		- €	
III. AUTRES				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
SOUS TOTAL III				
TOTAL DES RESSOURCES	23 990		12 860	

II) DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	MONTANT 2022		MONTANT 2021	
	EN EUROS	%	EN EUROS	%
Diplomantes (1)				
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	23 990	100,00%	12 860	100,00%
Insertion sociale				
TOTAL	23 990	100,00%	12 860	100,00%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branche, certificats d'entreprise, attestations.

Les montants retenus sont ceux formant le chiffre d'affaires.

iii) CONVENTION DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

CONVENTION	MONTANT INITIAL	SUIVI EXECUTION		
		SOLDE DEBUT D'EXERCICE	UTILISATION ANNUELLE	SOLDE FIN D'EXERCICE
Néant				